

Elections municipales 2020

Comment développer les mobilités actives à Heuringhem ?

Les 10 propositions de l'ADAV



DROIT AU VÉLO - ADAV

Créée en 1982, l'association Droit au vélo (ADAV) a pour but de promouvoir et faciliter les mobilités actives (la marche et le vélo), d'améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons et

de les représenter dans la région Hauts-de-France.

Elle mène avec ses adhérents des actions de sensibilisation et d'information et propose des solutions d'aménagement de la voirie. Experte d'usage, Droit au vélo est reconnue comme force de proposition en matière de déplacement à vélo et à pied par de nombreuses collectivités territoriales et organismes publics des Hauts-de-France.

Elle compte plus de 2 500 adhérents. L'antenne de l'ADAV à Saint-Omer a été créée en 2014.

Espace public saturé par la voiture, air de plus en plus difficilement respirable, cadre de vie dégradé, sédentarité, difficultés financières, densification des villes... les citoyens sollicitent la possibilité de se déplacer autrement qu'en voiture individuelle. La marche et le vélo, seuls ou en intermodalité avec les transports en commun, sont très fortement plébiscités.

Pouvoir de police, compétence voirie, gestion des écoles et du cadre de vie, espace public, santé, pollution... le maire et son équipe municipale peuvent répondre aux besoins d'évolution des modes de déplacement dans leur ville et impulser le changement dans l'agglomération.

Vous trouverez ici 10 propositions de l'ADAV.

Nous invitons chaque candidat.e à se positionner sur ses engagements.

L'ADAV vous propose de compléter ce questionnaire et de le retourner à l'association avant le 24 février par mail : saintomer@droitauvelo.org.

L'association publiera (site internet, réseaux sociaux) les réponses et organisera une conférence de presse la semaine du 3 mars pour les rendre publiques.

Nom de la liste : *Union des listes et candidats de Heuringhem* Tête de liste : *Jean-Paul LEFAIT*

1. Nous faciliterons les déplacements des cyclistes et des piétons et rendrons leurs itinéraires sécurisés, agréables et sans obstacles :

1.1 En apaisant la circulation automobile :

- par la généralisation des zones 30 : le 30km/h en ville doit devenir la règle et les vitesses supérieures l'exception.
- par des plans de circulation qui empêchent le trafic de transit dans les quartiers et zones résidentielles.

Oui

Non

Commentaire : (Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?...)

Plusieurs zones 30 ont été créées. Des radars et feux ont été installés. Circulation alternée.

Association droit au vélo - ADAV

23 rue Gosselet

59000 Lille

03 20 86 17 25

saintomer@droitauvelo.org



1.2. En multipliant les aménagements cyclables sur les axes à forte circulation automobile en priorisant de véritables pistes cyclables. Quand ce n'est absolument pas possible, nous veillerons à la mise en place de bandes cyclables (agencement non séparé physiquement des voies de circulation générales). Enfin, les espaces partagés piétons-cyclistes ne seront développés qu'en dernier recours et sous condition que les trottoirs soient très larges.

Oui

Non

Commentaire : (Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?...)

un projet de piste cyclable le long de CD77 est à l'étude.

1.3. En traitant les points durs repérés par les habitants et les associations cyclistes (traversées d'axes structurants, carrefours, giratoires...).

Oui

Non

Commentaire : (Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?...)

1.4. En mettant en place les dispositifs prévus au Code de la route pour faciliter les déplacements à vélo : Double-sens cyclables, sas-vélos et « cédez-le passage cycliste au feu ».

Oui

Non

Commentaire : (Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?...)

2. Nous ferons respecter les aménagements cyclables :

2.1 En luttant contre les comportements dangereux de certains automobilistes comme le stationnement sur les pistes et bandes cyclables. Si la prévention et les campagnes de communication ne donnent pas assez de résultats, nous serons plus coercitifs.

Oui

Non

Commentaire : (Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?...)

2.2. En veillant à un entretien régulier des aménagements cyclables (aménagements nettoyés, salage et déneigement en priorité, trous rebouchés...).

Oui

Non

Commentaire : (Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?...)

C'est déjà fait -

3. Nous généraliserons les arceaux vélo à proximité des établissements publics et des commerces (le risque de vol est un frein très important au développement du vélo).

Oui

Non

Commentaire : (Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?...)

arceaux vélos à l'école

4. Nous mettrons en place une signalisation spécifique pour faire connaître les itinéraires alternatifs intéressants (aujourd'hui connus uniquement des habitants du secteur) en concertation avec les associations cyclistes (jalonnement).

Oui

Non

Commentaire : (Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?...)

5. Nous veillerons à ce que chaque trottoir soit libéré de tout obstacle (voitures, poteaux, containers poubelles...) pour faciliter les déplacements à pied. Simple, conviviale, accessible à tous ou presque, bonne pour la santé psychique et physique, la marche est non seulement bénéfique à ceux qui la pratiquent mais l'est aussi pour l'environnement et pour le commerce de proximité.

Oui

Non

Commentaire : (Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?...)

des axes de stationnement ont été créés.

6. Nous encouragerons la pratique de la marche et du vélo par les écoliers de la commune :

6.1 En garantissant à chaque enfant la possibilité de se rendre de manière sécurisée dans son établissement scolaire, que ce soit à pied ou à vélo (aménagements en proximité des écoles, lutte contre le stationnement sauvage, restreindre ou supprimer la circulation devant l'école aux heures d'entrées et sorties, développement de vélobus et pédibus, stationnement vélos devant et dans les écoles.....).

Oui

Non

Commentaire : (Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?...)

Le parking de l'école a été aménagé en 3 zones distinctes :
1. piste
2. réservée au bus scolaire
3. de pose minute

6.2 En organisant dans chaque école primaire des cours et sorties à vélo.

Oui

Non

Commentaire : (Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?...)

Ne dépend pas de la commune.

7. A l'interne des services municipaux, nous inciterons les agents aux déplacements à pied ou à vélo : sensibilisation, incitations, développement d'une flotte de vélos de service...

Oui

Non

Commentaire : (Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?...)

projet d'achat d'un vélo pour le personnel (distribution courriers)

8. Nous mènerons des campagnes de communication fortes auprès des habitants sur la pollution causée par l'utilisation exclusive de l'automobile, sur les aménagements cyclables créés, sur les avantages des mobilités actives sur la santé, l'environnement et le cadre de vie.

Oui

Non

Commentaire : (Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?...)

Très important : FB + site internet

9. Nous nommerons un.e élu.e « référent vélo » qui sera spécifiquement chargé.e des mobilités actives. Sa compétence l'amènera à sensibiliser les autres élu.e.s de sa commune et à faire remonter ces problématiques au niveau de l'agglomération et au sein des instances de mobilité.

Il.elle veillera à la mise en place et la tenue régulière d'un Comité vélo rassemblant élu.e.s, services municipaux, associations d'usagers (l'ADAV et des associations cyclo) et experts techniques. Le Comité vélo sera chargé de suivre la mise en place de ces engagements et de faire des propositions.

Oui

Non

Commentaire : (Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?...)

me adjoint.
l'achat d'un vélo select pour les agents est prévu.

10. Nous demanderons à la CAPSO de coordonner la mise en place à l'échelle de l'agglomération d'un Plan vélo : aménagements (définir des axes à compétence agglomération, faire des préconisations aux communes, rechercher des financements...), services (développement de l'offre Mouvélo, mise en place de parking vélos lors des évènements de l'agglomération...), communication (messages positifs sur le vélo, sensibilisation...).

Ces engagements seront suivis par un Comité Vélo de la CAPSO (composé d'élu.e.s, d'experts d'usage et experts techniques).

Oui

Non

Commentaire : (Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?...)

Déjà à l'étude à la CAPSO



Association droit au vélo - ADAV
23 rue Gosselet
59000 Lille
03 20 86 17 25

saintomer@droitauvelo.org

